

DEPARTEMENT DE

HAUTE-SAVOIE

Arrondissement

de Saint-Julien-en-Genevois

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

USSES ET RHONE

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	Date de convocation : 07 février 2017
Pouvoirs : 6	Présents Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.
Votants : 33	Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	Pouvoirs Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ, M. Jean-Paul FORESTIER a donné pouvoir à M. Christian VERMELLE.
N° CC 19/2017	Absents excusés M. Thierry DEROBERT Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

Objet : Poursuite de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Clermont par la Communauté de Communes Usse et Rhône

Vu la loi n° 2000-1208 portant sur la solidarité et renouvellement urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE ou Grenelle 2) du 12 juillet 2010,

Vu la loi n°2014-366 portant accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2015-0021 du 5 août 2015 transférant la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de communes de la Semine et de la Communauté de communes du Val des Usse.

Vu l'arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel n° A29 / 2016 du 27 septembre 2016 engageant la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Clermont,

Vu la délibération n°CC83/2016 en date du 12 décembre 2016 fixant les modalités de mise à disposition au public du dossier,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-40 et L153-45 à L153-48.

Considérant que l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel a engagé une procédure de modification simplifiée au plan local d'urbanisme de Clermont en 2016, que celui-ci est en cours de réalisation,

Considérant que la notice explicative de la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Clermont a été réalisée et que la mise à disposition du dossier au public va bientôt être organisée,

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône reprend la compétence plan local d'urbanisme exercée par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Président,

ACTE la poursuite de la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Clermont par la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Paul RANNARD
Le Président



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Paul RANNARD

